

COMPLÉMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES

En complément des documents généraux prévus pour toutes les associations, Monsieur Jean-Marie DELISLE, Adjoint au Maire chargé des sports, souhaite faire plus ample connaissance avec votre club.

Afin de mieux connaître, comprendre et apprécier vos besoins et les problèmes que vous rencontrez, vous trouverez ci-après un questionnaire spécifique aux associations sportives.

Vous voudrez bien le retourner dans les mêmes délais que les autres documents pour prise en compte éventuelle lors de l'attribution des subventions.

Vous pouvez adapter ce questionnaire en fonction de vos spécificités.

Nom de l'association :

.....
.....

Activité principale du club :

.....
.....

Nombre de licenciés (si différent des adhérents) : (liste souhaitée)

- hommes
- femmes
- enfants (- de 18 ans)

Affiliation à une fédération

oui

non

Si oui, laquelle :

.....

Montant des licences :

.....

Montant des licences reversé à la fédération :

.....

Montant des licences reversé à d'autres organismes :

.....

TSVP

Assurance comprise dans le montant de la licence :

| | | |
|---------------------|------------------------------|------------------------------|
| pour les personnes | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| pour les locaux | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| pour les transports | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Nom et adresse de l'assureur :

.....
.....

Dates début et fin de saison (joindre calendrier des matches) :

.....
.....

Lieux et horaires des entraînements (réunions ou autres) :

.....
.....
.....

Autres activités proposées aux licenciés et adhérents :

.....
.....

Personnel d'encadrement (entraîneur, professeur, ...) :

Nom et prénom, adresse et n° de téléphone (joindre une photocopie des diplômes, sauf si ceux-ci ont déjà été fournis l'année dernière).

.....
.....
.....
.....
.....

Rémunération du personnel d'encadrement : oui non

« Les informations recueillies dans cette fiche de renseignement sont enregistrées et nous permettent de gérer votre demande d'attribution d'une subvention municipale. La base légale du traitement est l'exécution d'une obligation légale (*loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*). Les données sont conservées 10 ans et sont transmises uniquement aux membres du Conseil municipal et des services communaux décidant de l'attribution des subventions municipales au sein de la mairie de Scionzier. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre DPD à l'adresse suivante : rgpd@scionzier.fr.